

# Agence Nationale du Sport versus Ministère de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports

**D**epuis 2010, les personnels JS sont gérés par une DRH commune au ministère de la Santé et du Travail, qui ne les comprend pas et les discrimine. Malmenés dans les actes de promotion, de mutation et d'indemnisation, les personnels JS ont très fortement contribué aux baisses d'effectifs imposées par les trajectoires d'emploi du périmètre des ministères sociaux, particulièrement les CAS qui sont passés de 800 en 2010 à 500 en 2020, soit une baisse de 30% !



## MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

A l'inverse des ministères sociaux, l'Agence Nationale du Sport est bien consciente qu'il existe des compétences très utiles chez les personnels JS. Non contente de l'organisation actuelle qui lui permet déjà de mobiliser une majorité de CAS sur les différentes campagnes de subventionnement aux structures sportives et aux collectivités, elle essaie aussi de prendre la main sur les agents des établissements du ministère des sports. D'ailleurs, elle n'hésite pas à revendiquer davantage de moyens humains, par le transfert dans les CREPS de PTP sport (CAS et/ou CTS) qui viendraient notamment renforcer les équipes chargées du sport de haut niveau. Et si on peut comprendre la demande de l'Agence, qui ne dispose que d'une cinquantaine d'agents travaillant tous à Paris, on ne peut qu'être dubitatif sur l'attitude du ministère.



**Affaibli par les réformes qui se sont succédé ces dernières années, le ministère des sports essaie de trouver sa place dans la nouvelle gouvernance du sport qui se met en place en France.** Mais au lieu de souligner son soutien financier (99% des crédits de l'ANS proviennent du ministère) et l'action remarquable de ses personnels qui mettent en œuvre les politiques publiques sportives sur tout le territoire, qu'il s'agisse de sport de haut niveau ou de développement des pratiques (sport pour tous), **le ministère des Sports ne cesse de valoriser l'Agence !** Sur le papier, l'Agence est sous

la tutelle du Ministère. Mais dans les faits, on a l'impression que c'est l'inverse !

**Pour le SNEP-FSU, la création d'un grand pôle éducatif interministériel est, dans le contexte actuel, un moyen de défendre le service public du sport, mais cette réforme doit concerner l'ensemble des personnels, y compris les Conseillers Techniques et Sportifs dont l'avenir est toujours incertain, et doit s'inscrire dans la perspective de préserver les missions et les spécificités JS.** Le SNEP-FSU y veillera ! ■

*Gwénaëlle NATTER*

